



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 24
Voix favorables : 24
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0



CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 28/01/2025

DELIBERATION

n° CEVE – 2025 – 01– IEP

portant avis relatif aux capacités d'accueil des diplômes

Droit, Économie, Gestion - Mention Administration publique et Mention Science politique

Année universitaire 2025/2026

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14.III,

Vu l'arrêté accréditant l'Université Toulouse 1 Capitole en vue de la délivrance de diplômes nationaux pour la période 2021-2026,

Vu la convention d'association de l'IEP de Toulouse à l'université Toulouse 1 Capitole du 16/10/2015, et plus particulièrement son article 8.2.2 portant délégation de gestion de la Licence mention Administration Publique

Vu le règlement intérieur de l'IEP de Toulouse

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu l'avis du conseil d'administration de l'IEP en date du 6 décembre 2024

Le conseil des études et de la vie étudiante après en avoir délibéré, rend l'avis suivant :

Le conseil des études et de la vie étudiante donne un avis favorable aux capacités d'accueil dans les formations suivantes, au titre de l'année universitaire 2025-2026, telles que définies ci-après :

Article 1

Les capacités d'accueil 2025-2026 pour le Master mention « Science Politique » et la Licence 3 mention « Administration publique » gérés par Sciences Po Toulouse par délégation de l'Université Toulouse Capitole sont fixées dans le tableau suivant.

Niveau	Mention	Parcours	Capacités d'accueil 2025/2026
L3	Administration Publique	L3 Administration publique	40

M1	Science politique	Gouvernance des Systèmes Éducatifs	30
M1	Science politique	Études Culturelles (Culture, Média et Politique)	30
M1	Science politique	Conseil et Expertise en Action Publique	30
M1	Science politique	Gouvernance des Relations Internationales	30
M2	Science politique	Gouvernance des Systèmes Éducatifs	30
M2	Science politique	Études Culturelles (Culture, Média et Politique)	30
M2	Science politique	Conseil et Expertise en Action Publique	30
M2	Science politique	Gouvernance des Relations Internationales	30

Article 2

La présente délibération sera transmise à la Rectrice de la région académique Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'université.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante**

*Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
de l'Université Toulouse Capitole*

Frédéric FAISY
Hugues KENFACK

